



Pour que cela soit possible, chaque jour, en France, la FFME organise, réalise, négocie, élabore, soutient, contracte, représente, informe, forme, finance, mobilise les compétences de ses bénévoles et de ses cadres techniques au niveau national, régional et départemental.

La FFME œuvre donc pour préserver l'accès libre, responsable et gratuit à nos sites de pratique. Certes, il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'une licence pour pouvoir pratiquer nos activités ! Mais en tant que licenciés, nous apportons notre voix (le nombre compte) et notre contribution (il y a beaucoup de bénévolat, mais l'argent aussi est nécessaire).

Pour tous renseignements (coordonnées des comités territoriaux, des clubs, les formations, les news, etc.), vous pouvez consulter :

- Notre site Internet : <http://paca.ffme.fr/>
- Notre blog : <http://blogpacaaffme.fr/>
- Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/LiguePACA>
- Les formations : <http://paca.ffme.fr/index.php/formations>
- Les stages montagne et escalade : <http://paca.ffme.fr/index.php/stage-montagne-escalade>

Votre notice d'informations assurance FFME :

<https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2019-notice-assurance.pdf>

La réglementation : <https://www.ffme.fr/federation/page/textes-et-reglements.html>

v.clarisse@paca.ffme.fr

06.82.95.40.80

Noter qu'il n'y a pas d'accueil à cette adresse

« La pratique en club oblige les licenciés, accompagnants et encadrants à porter le casque durant l'activité. Soyez prudent dans votre pratique, la vie ne vaut pas le prix d'un casque »



Licence 2018 – 2019



Vous venez de prendre ou de renouveler votre adhésion dans un club affilié et cela inclut la licence à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Vous rejoignez ainsi les 8823 autres licenciés dans les 113 clubs de la région Provence Alpes Côte d'Azur et aussi les 101 419 licenciés des 999 clubs de toute la France (au 31 août 2018). Nous vous en remercions.

Par ce dépliant, la ligue PACA souhaite vous présenter tous les aspects et possibilités que vous offre votre adhésion à la FFME.

La FFME en quelques lignes :

Elle gère la pratique des disciplines suivantes par délégation du Ministère des Sports : canyon, escalade, raquette à neige et ski-alpinisme. Cette délégation implique « la définition des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature » ainsi que « l'organisation des compétitions officielles et le sport de haut niveau ». L'alpinisme et la randonnée montagne ne font pas l'objet d'une délégation.

Que m'apporte la F.F.M.E. en tant que licencié ?

Assurance	Je suis assuré pour les 6 activités et en option, pour le ski de piste, Slackline et Highline, VTT, pratique individuelle ou en club.
Compétence	Je peux connaître et faire reconnaître mon niveau technique à tous les niveaux dans les différentes activités avec les passeports fédéraux
Compétition	Je peux participer aux compétitions (escalade, ski-alpinisme) soit comme compétiteur, soit comme officiel (juge, arbitre, ouvreur, etc.)
Compétence	Je suis considéré comme un « usager » légitime de l'espace montagnard dans le respect des droits et des devoirs des habitants locaux et des autres pratiquants.
Environnement	Je peux apprendre à mettre en œuvre des pratiques respectueuses des 3 piliers du développement durable
Equipement	Je participe à l'équipement ou au rééquipement des falaises faisant l'objet de conventions d'autorisation d'usage
Esprit Club	Je peux m'investir dans les instances de mon club, du comité départemental ou du comité régional
Esprit Club	Je peux partager ma passion de la Montagne et de l'Escalade et profiter de la convivialité d'un club
Esprit Club	Je peux transmettre ma passion et mes connaissances en toute sécurité
Esprit fédéral	J'ai accès à mon espace licencié personnel de l'Intranet fédéral avec le code et mot de passe fourni
Esprit fédéral	Ma licence fédérale permet le fonctionnement du siège, des services, des comités départementaux et régionaux de Provence Alpes
Formation	Je peux accéder à l'autonomie dans mes pratiques d'activités de Montagne et d'Escalade
Formation	Je peux utiliser les services de la fédération pour me former aux brevets fédéraux et aux diplômes d'Etat (me former permet de tirer pleinement profit et plaisir des activités)
Handicap	Je peux pratiquer une activité malgré un handicap physique ou social
Haut niveau	Je peux prendre place dans une « équipe jeunes » d'escalade, d'alpinisme ou de ski-alpinisme.
Réductions	Je profite des tarifs préférentiels via les partenaires (c.f : avantages Licence sur ffme.fr)
Sécurité	Je peux pratiquer mes activités sur les sites de pratique (en extérieur ou en intérieur) de manière responsable (le taux d'accidentologie à la FFME est le plus bas de tous les sports de nature)
Secours	Je peux bénéficier de secours efficaces et gratuits* (Avec assurance Base minimum)
Stages fédéraux	Je peux participer aux stages « Montagnes & Escalade » mis en place par les clubs, comités territoriaux et ligue pour découvrir ou pratiquer une activité.